

## IDENTITE DE SECURITE ET ROLE DE DEFENSE DE L'EUROPE

6. Nous réaffirmons le consensus exprimé par les Ministres des affaires étrangères de nos pays à Copenhague. Le développement d'une identité de sécurité et du rôle de l'Europe en matière de défense, reflétés dans la consolidation du pilier européen au sein de l'Alliance, renforcera l'intégrité et l'efficacité de cette dernière. L'accroissement du rôle et des responsabilités des membres européens constitue un fondement important de la rénovation de l'Alliance. Ces deux processus positifs se renforcent mutuellement. Nous entendons, parallèlement à l'émergence et au développement d'une identité européenne de sécurité et du rôle de l'Europe en matière de défense, consolider le lien transatlantique fondamental, dont l'Alliance est le garant, et maintenir pleinement l'unité stratégique et l'indivisibilité de la sécurité de tous les Alliés. L'OTAN est le forum essentiel de consultation entre ceux-ci et l'enceinte où ils s'accordent sur des politiques touchant à leurs engagements de sécurité et de défense au titre du Traité de Washington. Reconnaisant qu'il appartient aux Alliés européens concernés de décider des dispositions nécessaires à l'expression d'une politique étrangère et de sécurité et d'un rôle de défense communs au niveau de l'Europe, nous sommes en outre convenus de mettre au point, à mesure que se développeront ces deux processus, des modalités pratiques permettant d'assurer la transparence et la complémentarité nécessaires entre l'Alliance et l'identité de sécurité et de défense européenne qui prend forme au sein des Douze et de l'UEO.

7. Nous nous félicitons de l'esprit dans lequel les Alliés qui sont aussi membres de la Communauté européenne et de l'UEO ont tenu les autres pays de l'Alliance informés de l'avancement des débats qu'ils mènent sur le développement de l'identité européenne et sur d'autres questions, comme celle de leurs efforts en faveur de la paix en Yougoslavie. Des liaisons et des procédures de consultation appropriées seront développées entre les Douze et l'UEO d'une part, et l'Alliance d'autre part, de manière à assurer que les Alliés qui ne participent pas actuellement à l'élaboration d'une identité européenne en matière de politique étrangère et de sécurité et dans le domaine de la défense soient associés comme il convient aux décisions pouvant engager leur sécurité. Le nouveau concept stratégique de l'Alliance, qui a été agréé comme base conceptuelle pour les forces de tous les Alliés, devrait faciliter la complémentarité nécessaire entre l'Alliance et la composante de défense qui se dessine dans le processus d'intégration européenne. Nous entendons préserver, à mesure que se poursuivra la transformation de l'Alliance, la cohésion opérationnelle qui existe actuellement et dont dépend notre défense. Nous accueillons avec satisfaction la perspective d'un renforcement du rôle de l'UEO, à la fois comme composante de défense du processus d'unification européenne et comme moyen de la consolidation du pilier européen de l'Alliance, compte tenu de la nature différente de ses relations avec l'Alliance et avec l'union politique européenne.